

La cloche Marie Catherine.

Les coulisses blanches proviennent des travaux de peinture de 1998

Photo : gracieusement fournie par M. Guy Beaudoin

Du chalet voisin, Mildred Simard, la sacristine depuis près de 50 ans, écoute et regarde du côté de la chapelle. Elle entend les voix qui répètent : « Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous... ». Rapidement, elle vient voir ce qui se passe.

« Il y a quelqu'un qui prie dans le clocher, s'écrie-t-elle. Ce n'est pas un endroit pour faire sa prière. »

Puis, elle reconnaît les deux amis qui descendent des hauteurs et lui fournissent quelques explications.

Au-delà de cette anecdote, cette inscription étonne. L'année 1921 intrigue, alors que nous savons que la cloche a été installée et bénite en 1908. S'agit-il de la cloche originale ? La question se pose puisque le clocher a été refait en 1919 et aussi en 1937, lors de l'élargissement de la chapelle.

Quelques anciens syndics sont approchés. Mais il semble bien que personne ne soit au courant. Cependant, M. Marcel Paquet vient voir, bénévolement comme toujours. Il s'agit du même Marcel Paquet, expert en métallurgie, déjà mentionné dans les chapitres précédents. Après examen, grattage de la surface, vérifications du lettrage et estimation du poids, le verdict est le suivant : « Cette cloche mesure quinze pouces de diamètre à la base et treize pouces de hauteur. Elle n'a pas le fini satiné et poli des cloches de locomotive. (C'est que quelques anciens avaient laissé entendre qu'il s'agissait d'une cloche de locomotive). Son poids est d'un peu moins de 150 livres, support inclus. Le lettrage a été poinçonné à la main et probablement sur place, alors que normalement il aurait été fait au rotor, en atelier. »

De plus, M. Paquet recommande d'enlever tous les additifs – cordes, fils, ressorts, ruban gommé – et de remplacer le tout par deux collets en acier inoxydable qui maintiendront solidement la cloche sur son support et lui assureront une sonorité normale.



Au cours de l'été, il y a la visite des églises et chapelles du comté de Portneuf. La question de la cloche est soumise aux visiteurs. Un M. Cantin, retraité vivant à Saint-Raymond, affirme avoir été appelé à plusieurs reprises (il était alors employé de M. Charles Boutet) pour replacer la cloche sur son ber. Quand les sonneurs tiraient trop fort ou trop vite sur la corde, la cloche se dégageait de son support et, en tombant, endommageait le plancher du clocher. C'est lui qui a posé fils et cordes, il y a plusieurs années.

Une visiteuse, venue de Charlesbourg, se montre aussi intéressée par la question. Au sujet de la mention, « Émile m'a fait », elle signale qu'il s'agit sans doute d'Émile Morrissette et de son commerce, *Les Cloches de Québec*. Elle raconte que pendant son enfance, elle a souvent joué dans la cour des Morrissette, parmi les cloches. Elle se nommait Louise Trudel, aujourd'hui veuve de M. Stanislas Godin.

Quelques recherches sont effectuées de ce côté et des souvenirs d'enfance se réveillent, après des années de sommeil. Effectivement, la maison C. Émile Morrissette Limitée, entrepreneurs généraux et représentant québécois de fabricants de cloches, a existé sur la rue Latourelle à Québec. Au début des années 1900, elle était distributrice de cloches pour les voitures de pompiers tirées par des chevaux. Elle a aussi fait couler des cloches plus imposantes à la fonderie F.-X. Drolet de Québec.

Le 8 septembre 1931²⁴, un incendie fort spectaculaire, dont j'ai été témoin, endommage considérablement cette industrie. Elle occasionne une alarme générale et 13 familles du voisinage sont expulsées de leur logis. L'entreprise Morrissette est assurée pour 45 000 \$, selon les journaux de l'époque. La mécanisation et l'électrification des systèmes avertisseurs, s'ajoutant aux pertes par l'eau et la fumée, causent une réduction de ses activités. Seule la section « entrepreneurs généraux » survit, pendant quelques années seulement.

Avant 1930, M. Albert Gagnon de la rue Mazonod à Québec est secrétaire-trésorier et comptable de la maison C. Émile Morrissette Limitée. Cette firme est surtout spécialisée en construction d'églises,



Quand les sonneurs tiraient trop fort ou trop vite sur la corde, la cloche se dégageait de son support et, en tombant, endommageait le plancher du clocher.

24. Le mercredi 9 septembre 1931, le journal *l'Action catholique* de Québec publiait: « Conflagration Rue Latourelle ».



particulièrement au Nouveau-Brunswick. Ce type de construction oriente naturellement la maison vers les clochers et les cloches. M. Arthur Boucher de Québec est le spécialiste désigné pour ces travaux. Tous deux sont maintenant décédés et leurs descendants ignorent tout de l'histoire de notre Marie Catherine.



Extrait du programme souvenir du congrès eucharistique provincial de 1923, page 74.

Au cours de la visite des églises et chapelles du comté de Portneuf, le 20 août 2000, Mme Trudel-Godin de Charlesbourg revient. Cette fois, elle apporte quelques documents pour prouver ses affirmations. Elle mentionne aussi que son oncle M. Roméo Simard, de la rue Saint-François à Québec, avait au cours de sa vie accumulé plusieurs documents relatifs aux différentes sortes de cloches. Cet homme est gendre de M. Albert Gagnon mentionné plus haut.

Une rencontre avec M. Simard permet de confirmer ce qui est relaté dans les paragraphes précédents. De plus, ce dernier montre de la documentation concernant l'entrepreneur constructeur d'églises, de clochers et vendeur de cloches, C. Émile Morrissette Limitée qui, à l'époque, était représentant exclusif en Amérique des Ateliers Paccard. Cette fabrique avait imaginé le type même de support utilisé pour notre Marie Catherine. Alors, il y a lieu de croire que notre cloche est du type « mission », bien indiqué dans les documents conservés par M. Simard, et a été fabriquée par Paccard, Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie, France, vendue et installée par la maison Émile Morrissette. Il semble aussi que les documents authentifiant cette information ont été détruits dans l'incendie des locaux de l'entreprise Morrissette. L'installation de la cloche aurait été faite par M. Boucher, grand-père du conjoint de l'actuelle mairesse de Québec.

Cette cloche, baptisée Marie Catherine²⁵, le 28 juin 1908, a été bénite par l'abbé Robert, premier desservant de la chapelle, en présence de l'abbé Godbout, vicaire de Sainte-Catherine-de-Portneuf.

Dans la suite des recherches, M. Maurice Drolet, petit-fils du fondateur de la fonderie F.-X. Drolet Limitée, est rencontré. Il raconte que la compagnie de son grand-père a amorcé ses activités vers 1875, dans un

25. Le prénom Catherine est celui de l'épouse de M. Alphonse Boissonneault, Mme Catherine Lévesque dit Lafrance.



petit local situé sur la rue des Fossés (boul. Charest), à Québec. L'exploitation est principalement orientée vers les produits destinés aux aqueducs municipaux. Cette importante clientèle en développement nécessite une fonderie et une usine plus vastes et mieux équipées. Une nouvelle construction est érigée en 1907 sur la rue du Pont. On y exploite aussi un petit chantier de réparations navales, sur la rive droite de la rivière Saint-Charles.

À plusieurs reprises, la fonderie F.-X. Drolet Limitée coule des cloches pour C. Émile Morrissette Limitée et pour d'autres entrepreneurs en clochers d'églises, jusqu'en 1949. Certaines atteignent le poids de 300 livres par unité.

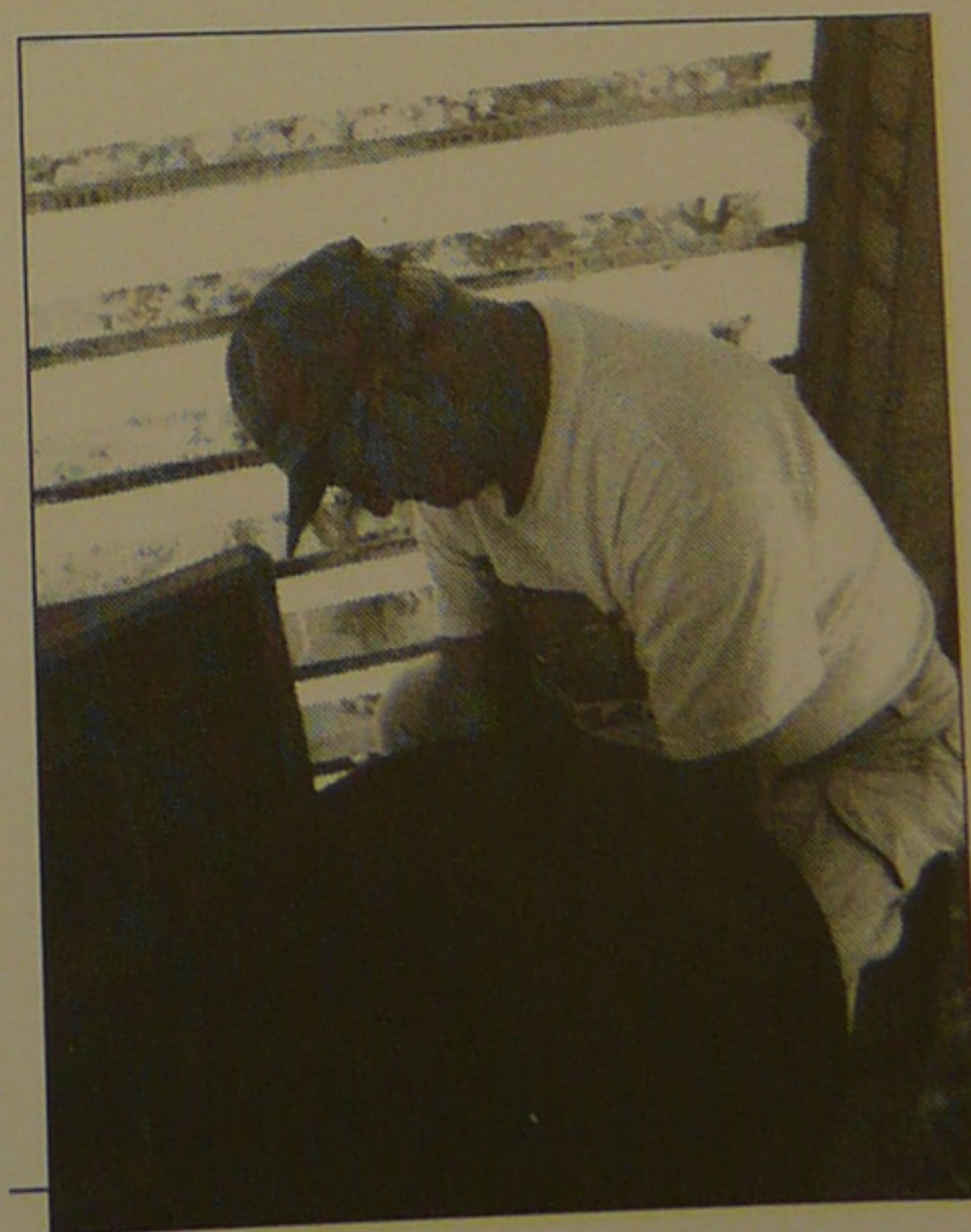
Étant donné la date du début de la nouvelle fonderie, en 1907-1908, et l'orientation différente de ses activités à cette époque, il est très douteux que notre Marie Catherine ait vu le jour dans cette usine; ces éléments viennent plutôt confirmer qu'elle est du type « mission » et fabriquée par Paccard.

Il reste à établir l'origine de l'année « 1921 » poinçonnée sur la cloche, tel qu'observé sur la photo reproduite plus haut. Il a déjà été mentionné que 1921 est une année très importante pour les résidents du lac Sergent. C'est l'année de la constitution de la municipalité de ville de Lac-Sergent. C'est aussi la naissance de l'orphelinat-école d'agriculture du lac Sergent.

Or, sur les photos du temps, il est possible d'admirer dans le clocher de l'orphelinat une cloche montée comme celle de la chapelle, sur le même type de support.

Il n'y a qu'un pas à franchir pour conclure que la maison Morrissette a fourni les deux cloches. Elles auraient été poinçonnées le même jour, en 1921, par Émile Morrissette lui-même.

Pour en terminer avec cette histoire, ajoutons que les recommandations de Marcel Paquet à l'effet de corriger les points faibles du support de la cloche ne sont pas oubliées. Le syndic Marcel Goulet et le maire de l'époque, Guy Beaudoin²⁶, installent bénévolement les collets en acier inoxydable qui assurent plus de solidité et une meilleure sonorité.



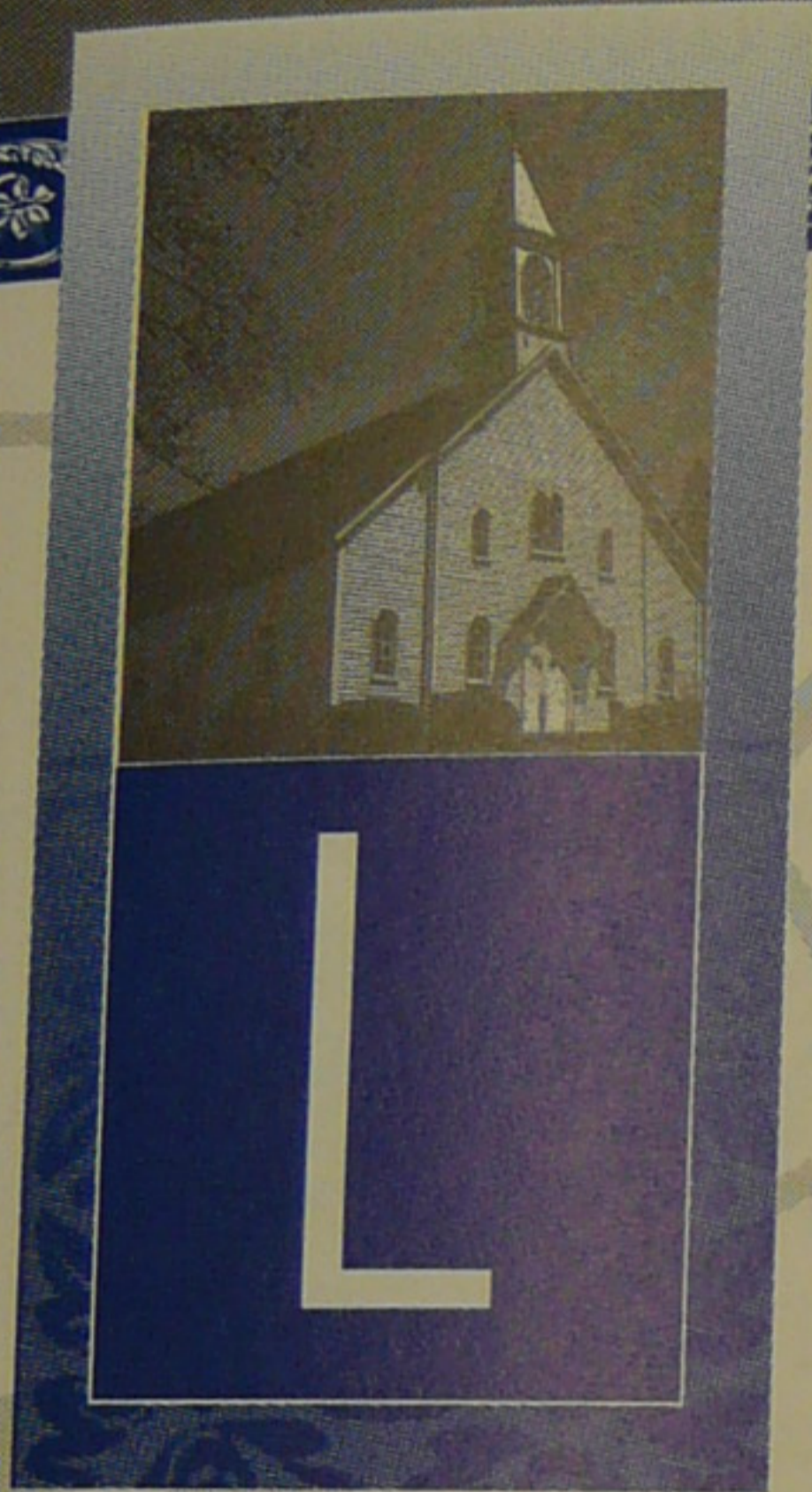
L'installation des nouveaux collets par Marcel Goulet.

Photo: gracieusement fournie par M. Guy Beaudoin

26. Guy Beaudoin fournit gratuitement les matériaux nécessaires.



Le 30^e anniversaire **et l'élargissement**



es francs-tenanciers sont convoqués à une assemblée au palais Montcalm, à Québec, le 10 octobre 1934, sous la présidence de M. Rolland Bélanger, gendre du fondateur Boissonneault. Environ 25 personnes assistent à cette réunion.

Le président commente un projet préparé par l'architecte Morrissette. M. Éphrem Rochette évalue la construction envisagée à 800 \$. L'assistance considère que la solution proposée est insuffisante et ne constitue qu'un palliatif à court terme. Il faudra sans doute recommencer dans quelques années.

Comme nous l'avons vu, la chapelle est construite sur une partie du lot n° 566. Du côté nord, à l'arrière de l'autel, il y a des problèmes techniques; on ne peut donc penser à rallonger dans cette direction. Par contre, à l'avant c'est possible; mais alors, il faudra démolir la façade et le clocher, puis les reconstruire ou encore, si c'est faisable, les avancer vers le lac sans les endommager. Après explications et commentaires, il semble bien que la meilleure solution soit l'élargissement.



L'abbé Perron, desservant de la chapelle, propose de couper le bâtiment en deux, sur le sens de la longueur et de construire entre les deux murs séparés. Une augmentation d'environ 150 places serait alors envisageable.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il convient d'obtenir une permission des autorités. Une lettre est adressée au cardinal Villeneuve.

Après discussions, l'assemblée adopte cette idée sur vote majoritaire. Cinq francs-tenanciers sont adjoints aux trois syndics pour participer à l'élaboration du projet. Il s'agit de MM. Pierre-Paul Magnan, F. Gingras, O. N. Matte, Charles-Louis Mignault et Célestin Côté. Les trois syndics sont MM. Rolland Bélanger, M. Leblond et Jean-Marie Landry. L'abbé Perron fait aussi partie du comité (*ipso facto*).

Le 24 octobre suivant, à la résidence de M. F. Gingras, les syndics et les membres du comité se réunissent, en présence de l'architecte Morrissette. Le projet est examiné à fond et la décision est prise de demander des soumissions. MM. Éphrem Rochette

de Lac-Sergent, Honoré Beupré de Saint-Raymond et l'entreprise D. & J. Gauvin de Sainte-Catherine sont invités à présenter leurs offres pour le samedi suivant.

Le 29 octobre 1934, les autorités en place se réunissent au palais Montcalm, une fois de plus. Les procès-verbaux des assemblées précédentes sont lus et acceptés tels quels, à l'unanimité.

M. Gastonguay propose que les syndics actuels soient autorisés à faire exécuter les travaux d'agrandissement de la chapelle selon les plans et devis des architectes Beulé et Morrissette, à condition que le prix demandé ne dépasse pas 3 000 \$. Il est secondé par M. Pierre-Paul Magnan.

De plus, les syndics doivent demander l'autorisation d'emprunter une certaine somme pour pouvoir acquitter le paiement des travaux.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il convient d'obtenir une permission des autorités. Une lettre est adressée au cardinal Villeneuve.

La situation économique continue de se détériorer dans toute l'Amérique. L'argent est rare, le peuple est pauvre, le climat n'est pas à la dépense.



La demande des syndics pour effectuer un emprunt de 3 000 \$ est examinée attentivement. Le Cardinal vient justement d'émettre une directive au clergé recommandant une grande prudence en matière de finances.


Dans sa réponse, le Cardinal mentionne que les assemblées des francs-tenanciers ne comptent habituellement qu'environ 25 participants, ce qui est bien peu pour approuver un emprunt important. Il recommande qu'on modifie le projet de façon à en diminuer les coûts. Ce qui équivaut à remettre le projet à plus tard. En conséquence, il n'y a pas refus, mais plutôt demande de réduction des dépenses d'immobilisations. Les plans et devis proposés sont soumis à une révision.

Il y a aussi quelques changements dans le personnel en poste. Jean-Marie Landry devient président des syndics, l'abbé Lorenzo Perron, desservant depuis 1925, est remplacé par l'abbé Albert Binet et Jean-Marie Dion devient secrétaire correspondant.

Cependant, l'engorgement continue de s'accroître et plusieurs font encore acte de présence en demeurant sur le perron.

Finalement, les plans et devis modifiés sont prêts et une assemblée des francs-tenanciers est convoquée au palais Montcalm, le 19 octobre 1936. Le président, M. Jean-Marie Landry, est retenu à l'extérieur et M. Pierre-Paul Magnan dirige la réunion.

M. Magnan donne lecture d'un discours préparé par M. J.-M. Landry, absent. On peut le résumer à ce qui suit : À l'assemblée du 10 octobre 1934, les syndics avaient été autorisés à dépenser jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour l'agrandissement ; la permission de procéder nous a été refusée parce que le projet paraissait trop coûteux. Cette année, j'ai demandé à l'abbé Binet de sonder de nouveau l'opinion du Cardinal, ce qui a été fait, par une lettre en date du 7 octobre courant. La réponse a été de revenir avec un projet moins onéreux. À l'assemblée générale annuelle de juillet dernier, il a été décidé de poursuivre les démarches pour l'agrandissement évalué à 2 000 \$. En plus, un propriétaire de chalet d'été au lac est disposé à nous prêter 2 000 \$ à 4 %, remboursable en 10 ans. La permission de procéder a été accordée. Cependant, un mouvement d'opposition s'organise. Mais il faut bien réaliser qu'il n'est pas justifié. Tout d'abord, il n'y a pas de dette, bien au contraire, il y a une réserve de 400 \$.



La permission de procéder nous a été refusée parce que le projet paraissait trop coûteux.



Par la suite, M. Jules Gastonguay, arpenteur-géomètre, soumet une pétition signée par un groupe d'opposants au projet d'agrandissement. Il accompagne ce document d'une étude qu'il a effectuée tendant à démontrer que la chapelle n'est pas trop petite, compte tenu de sa population. En prenant le rapport du nombre de familles avec le nombre de places, il arrive à démontrer que les 90 familles de Lac-Sergent peuvent compter sur 232 places dans la chapelle existante, ce qui est une proportion passablement plus élevée que plusieurs églises à Québec dont l'église Saint-Jean-Baptiste ou encore, la basilique elle-même.

Alors au lieu d'agrandir, il serait préférable d'ajouter une autre messe.

M. Magnan fait remarquer que la situation au lac n'est pas la même qu'à la ville. Là, il y a plusieurs prêtres et plusieurs messes; chacun peut choisir la messe qui lui convient le mieux. L'accès à l'église est plus facile qu'au lac. Tout le monde n'est pas tenu d'assister à la même messe.

Par ailleurs, M. P.-E. Drolet mentionne l'augmentation continue du nombre de visiteurs qui doivent eux aussi assister à la messe.

Plusieurs participants prennent part à la discussion et par la suite le projet est approuvé par un vote de 17 voix pour et de 11 voix contre.

Pour faire suite à ce vote majoritaire et à l'approbation des autorités religieuses, les syndics mettent en branle les procédures menant à la construction envisagée.

Les plans et devis prévoient couper la chapelle existante en deux sections longitudinales et construire, entre les deux murs séparés, un élargissement d'un type un peu particulier. Il faut tout d'abord marier le style de la nouvelle construction avec celui des parties séparées, ce qui suppose une voûte en forme de barque renversée. Cette exigence est fort bien remplie par le projet des architectes Beulé & Morrissette.

Le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire, pour 2 185 \$, sans jubé. Il y aura alors possibilité d'asseoir 350 personnes.

Les soumissions reçues s'établissent comme suit:

Jos. Gauvin
de Québec, 2 185 \$,
plus 200 \$ pour un jubé;

Éphrem Rochette
de Lac-Sergent, 2 300 \$,
plus 155 \$ pour un jubé;

H. Beaupré
de Saint-Raymond, 2 425 \$,
plus 124 \$ pour un jubé;

H. Bédard
de Québec, 4 194 \$ (mais
il y a une erreur d'addition
de 1 000 \$ en trop),
plus 230 \$ pour un jubé.



En examinant attentivement les plafonds, les murs et les colonnes, il est possible d'en savoir davantage sur les différents agrandissements de cette chapelle.

Un observateur peut remarquer une moulure de bois qui épouse la forme du plafond, à la jonction de l'allongement de 1913, rattaché à la construction de 1907-1908. À l'extérieur, juste vis-à-vis, il y a aussi une moulure qui habille ce joint.

Quant à l'élargissement que l'entrepreneur Gauvin doit réaliser en ces années 1936-1937, il faut comparer les arcs du plafond. La forme de barque renversée de la nouvelle partie a les fargues (bordages) de la barque hauts et droits. Le plafond des premières parties a un arc différent et n'est pas supporté de la même manière. En fait, il n'a pas l'allure d'une barque renversée.

Il convient également de noter qu'il y a six colonnes de chaque côté. Ces colonnes supportent une poutre sur laquelle la barque prend appui. Ce qui reste du plafond original est directement supporté par les murs latéraux.

Compte tenu de ces faits, il est possible de décrire les différentes étapes des travaux d'élargissement :

- L'entrepreneur construit les douze colonnes et les érige à 2,7 m (9 pieds) des murs. Il fabrique et installe les poutres de façon à supporter le plafond. Ces opérations produisent un genre de corridor d'environ 2 m (6 pieds) de large, au centre de la chapelle;
- Sous le plancher, il place plusieurs grosses pièces de bois d'environ 12,2 m (40 pieds) de longueur, dans le sens de la largeur de la chapelle;
- Dans le corridor temporaire, entre les colonnes, il érige des échafaudages qui lui permettent d'enlever une partie du plafond et de la structure supportant le toit ainsi que le toit lui-même;
- Il démonte le clocher en récupérant tout ce qui peut l'être;
- Il ouvre la partie de mur entre le dessus de la porte et le toit;
- Il procède de la même manière avec le mur derrière l'autel;
- La section sud-est de la chapelle reste en place;
- Il glisse l'autre section sur environ 7,6 m (25 pieds), en l'éloignant de sa jumelle;
- Il s'assure que les parties séparées sont bien parallèles et au même niveau.

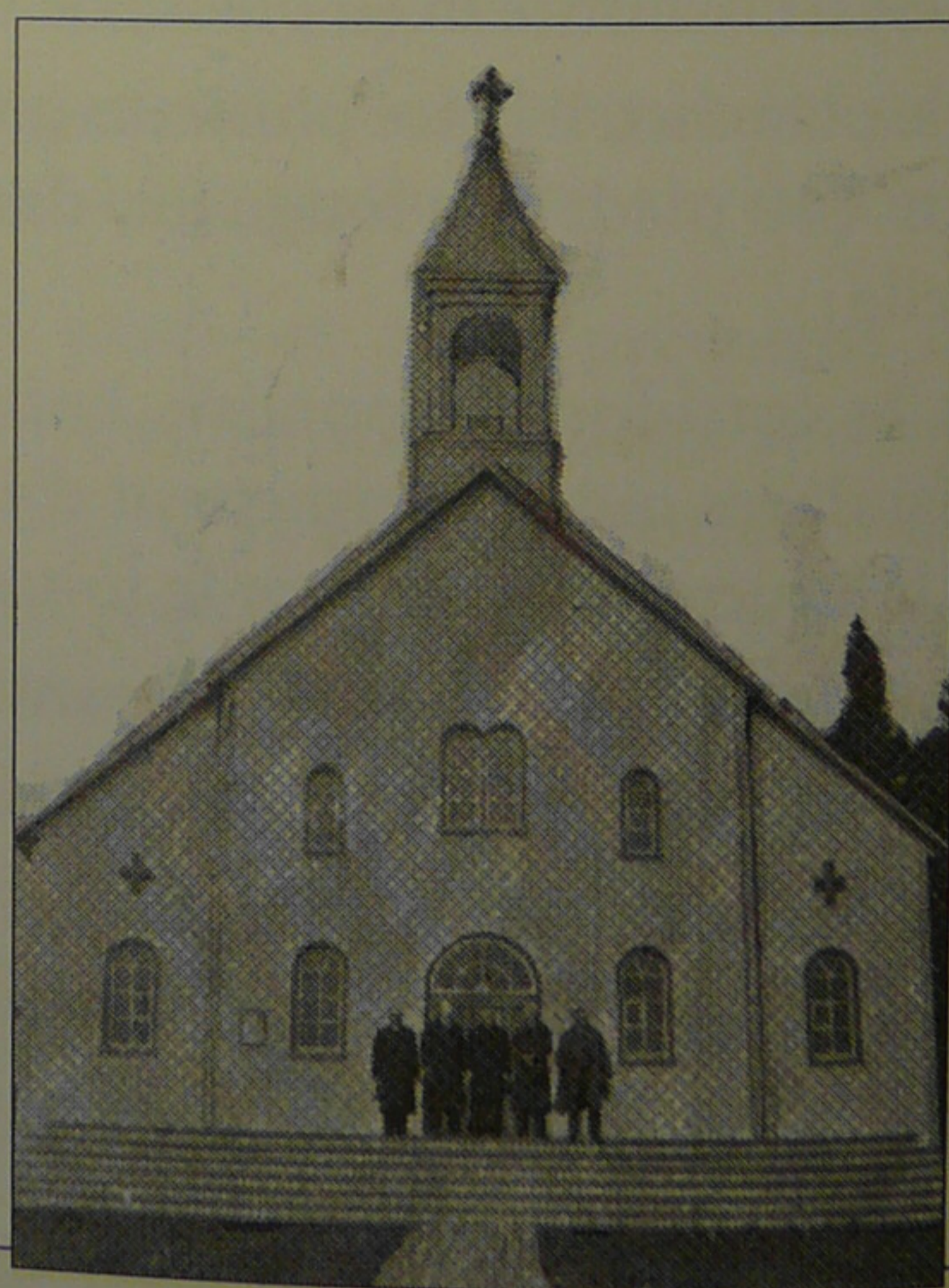
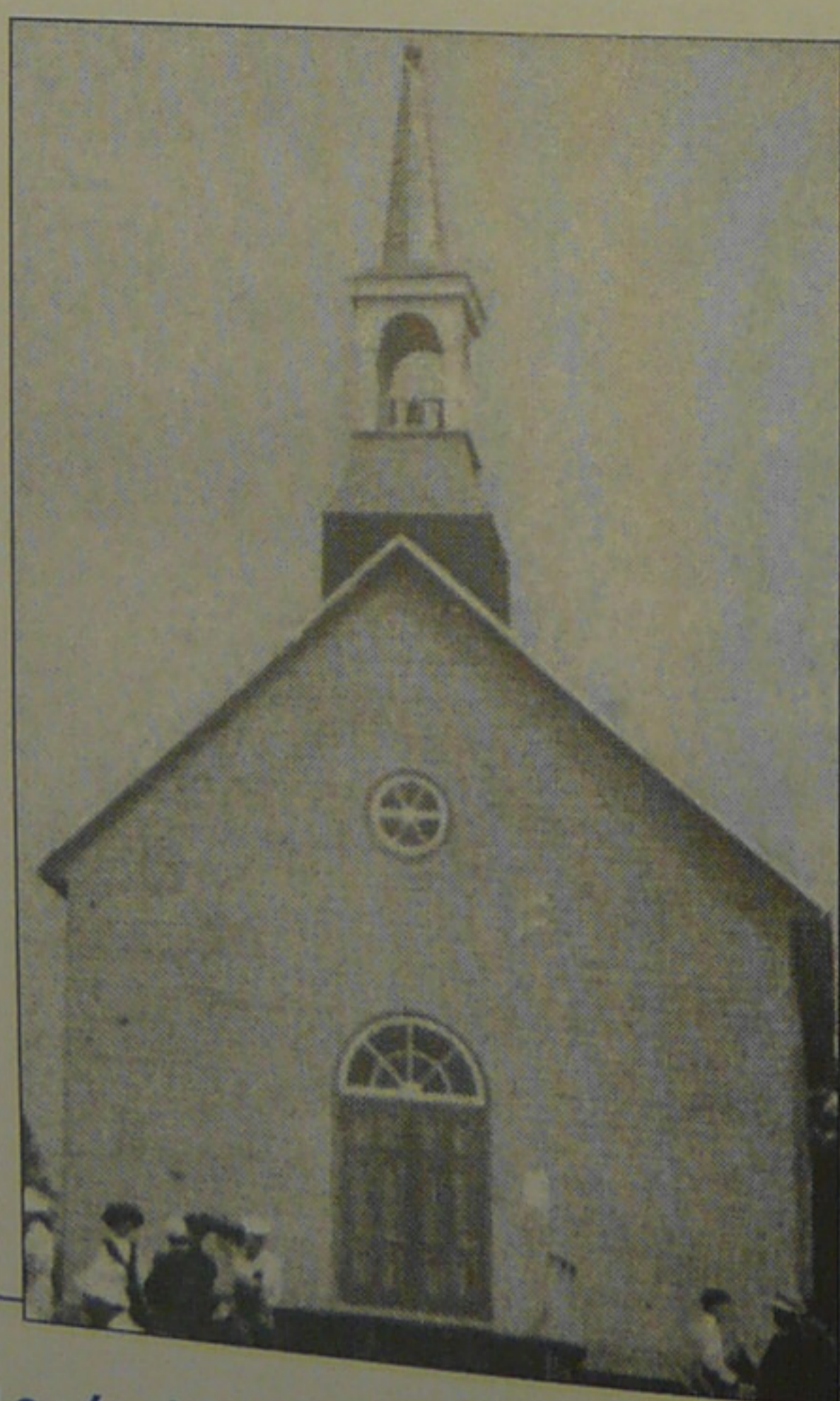
Il est alors prêt à débiter la construction de l'agrandissement.



La chapelle élargie comporte une nouvelle façade, légèrement en saillie par rapport à l'ancienne structure. Un nouveau clocher, plus haut et plus large que le précédent, est surmonté d'une imposante croix en métal hissée à environ 8 m (26 pieds) au-dessus du nouveau toit. Le revêtement extérieur est en planches à clin, blanchies et bouvetées.

À l'extérieur, un perron en bois de 3,7 m (12 pieds) de largeur par plus de 12,2 m (40 pieds) de longueur supporte les fidèles avant et après les offices. Il s'agit en quelque sorte d'un gros balcon construit à près de 1 m (3 pieds) du sol. Dès l'*Ite Missa Est*, les gens sortent par l'unique porte de 1,5 m (5 pieds) de largeur. Et sur ce nouveau perron, chacun commente à sa façon les événements de la semaine. Mais attention, avant d'atteindre le sol, il y a une dénivellation d'une hauteur de 7 marches. Et selon les exigences de l'époque, il n'y a ni garde-fou, ni rampe. Au bas de cet escalier, un trottoir en madriers de bois, mesurant près de 12,2 m (40 pieds) de longueur par 1,5 m (5 pieds) de largeur, permet d'atteindre la route sans trop salir ses souliers. Puis, par un petit sentier, les fidèles accèdent au quai qui est utilisé par une majorité de l'assistance.

L'inauguration de la nouvelle construction se fait le 4 juillet 1937. Vous remarquerez sur les photos qui suivent la longueur du perron, le nombre de marches et l'addition de nombreuses fenêtres à la chapelle. Remarquez également le trottoir de bois.



Le résultat de l'élargissement de la chapelle en 1937.

Photos : la première gracieusement fournie par la famille Delisle, la seconde, reproduite de la brochure Pierre-Paul Magnan (1938)



En 1938, c'est le 30^e anniversaire. M. Jean-Marie Landry fait don d'une magnifique peinture, vieille de près de 200 ans. Cette œuvre d'art illustre une scène du Chemin de croix, où *Jésus est descendu de la croix et confié à sa mère*. Elle provient du cabinet du docteur Landry de la rue Sainte-Anne à Québec. Mme Marguerite Plamondon, fille du donateur, se souvient l'avoir vue dans le bureau de son arrière-grand-père.

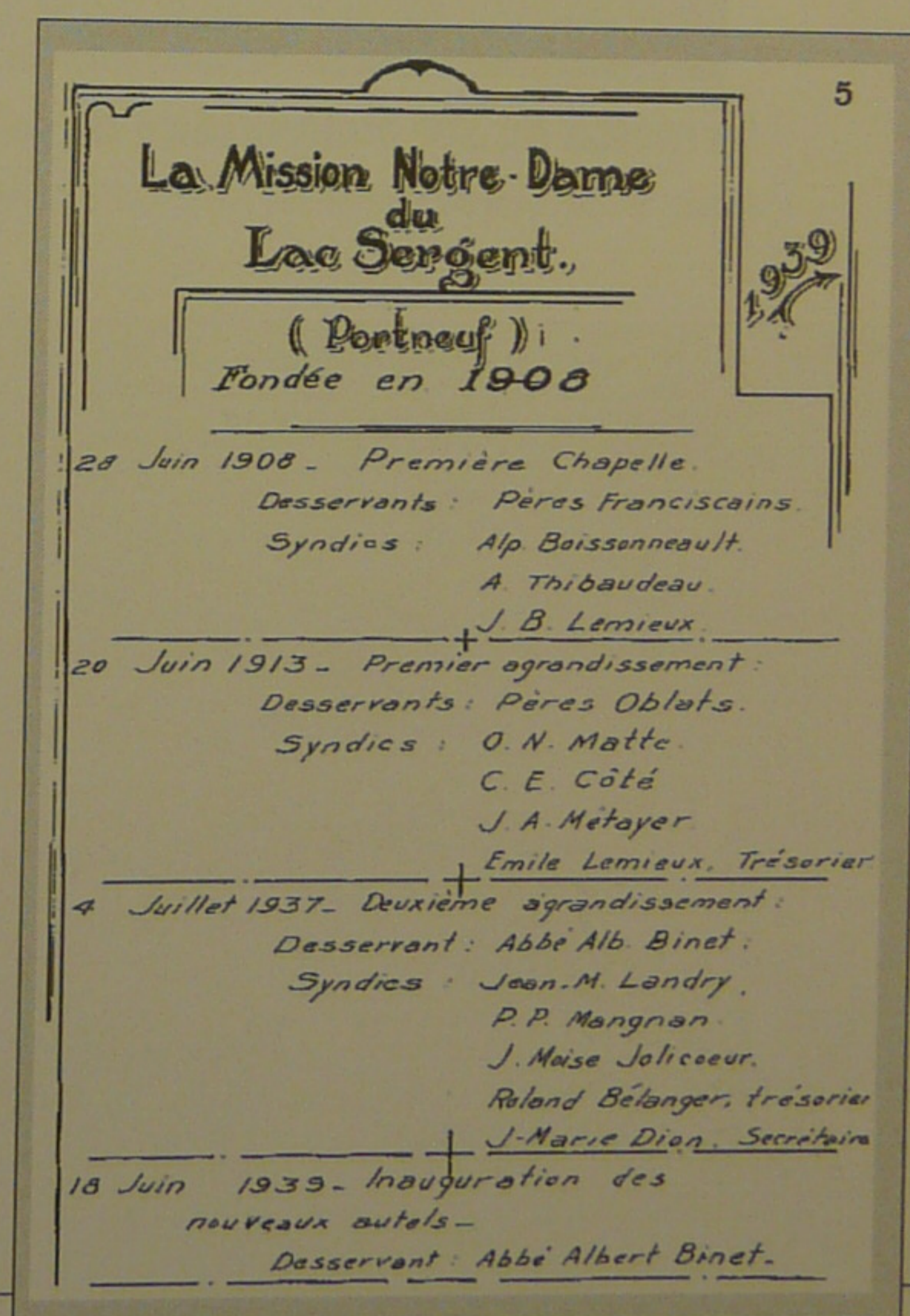
M. Jean-Marie Dion, un ancien séminariste, construit deux autels latéraux et dessine un projet de rénovation du maître-autel. Il réalise aussi un montage de photos et de dessins pour le 30^e anniversaire de la chapelle que l'on retrouve encore aujourd'hui à gauche près de l'entrée de la chapelle et que Pierre-Paul Magnan a placé dans les pages centrales de sa brochure de célébration de 1938 (voir page 74).

Il prépare également la page couverture d'un registre à être conservé dans la sacristie et à être signé par les prêtres officiants aux diverses cérémonies. Le but de ce registre est de pouvoir retracer rapidement les principaux événements ainsi que le nombre de messes célébrées au cours d'une saison. Notons que, Jean-Marie Dion a connu une fin tragique en se noyant au lac à l'automne 1942.



Photo de la peinture offerte par Jean-Marie Landry.
Jésus est descendu de la croix et confié à sa mère.

Photo : gracieusement fournie par la famille Latouche



Couverture du registre de Jean-Marie Dion.

Document conservé dans la sacristie de la chapelle



Plutôt que d'essayer de décrire le succès de ces fêtes, voici des photos beaucoup plus éloquentes, puisqu'une image vaut mille mots.

On reconnaîtra sur la photo, dans la rangée centrale: M. et Mme Célestin Côté, M. et Mme Lucien Borne, M. Jean-Marie Landry, M. Elzéar Chouinard, Mlle Pierrette Prévost; dans la rangée de gauche: M. Richard Delisle, M. Lucien Plamondon, M. et Mme J. Ernest Simard et M. Jules Simard. La musique était assurée par le frère Gaudence, supérieur de l'orphelinat.



La messe du 30^e anniversaire de juin 1938.

Photo: gracieusement fournie par Mme Pierrette Prévost-O'Brien



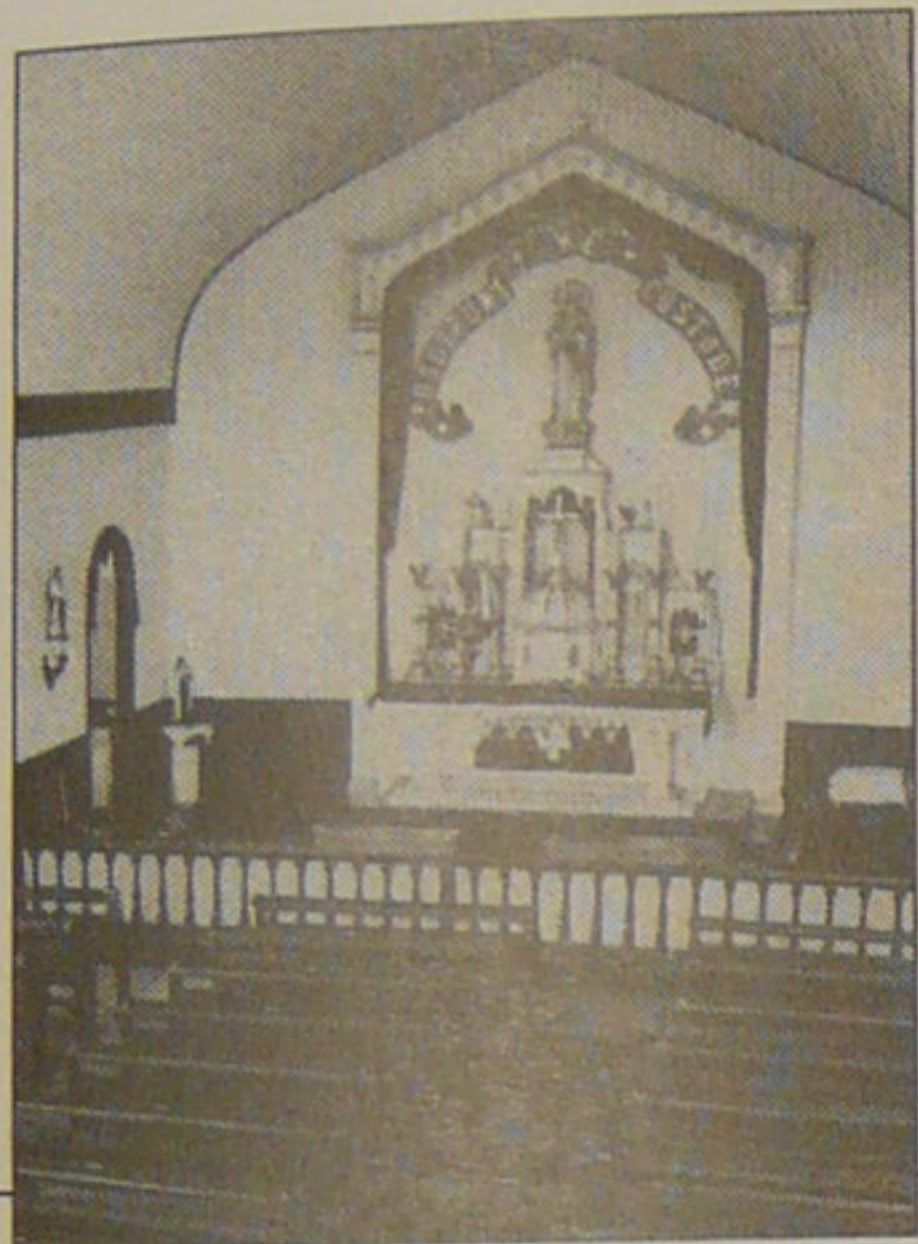
Le 30^e anniversaire, 1938.



Pour les célébrations du 30^e anniversaire, Jean-Marie Dion refait les décorations intérieures.

L'arrière de cette photo était utilisé comme carte postale pour inviter les gens à un grand « bingo ».

Photo : gracieusement fournie par Mme Claire Tremblay Paradis



Le maître-autel après l'agrandissement.

Photo : gracieusement fournie par la famille Labranche

POST CARD

M A D E I N C A N A D A

C O R R E S P O N D E N C E

A D D R E S S

« V E L O X »
V
E P L A C E E
L S T A M P L
O H E R E O
X
« V E L O X »

*Monsieur
Madame
Mademoiselle.*

La présente est pour vous inviter à un Bingo pour votre chapelle, samedi le 17 août, en plein air.

Les Syndics ont besoin de votre concours pour que votre chapelle soit parfaite, et ils savent que vous voulez que tout soit à point dans votre Chapelle, autant que dans vos chalets.

*Les Syndics comptent sur la présence de tous.
Il y aura de beaux prix à gagner.*

Les Syndics.

Après la messe, la plupart des participants repartent en embarcation.

Photo : gracieusement fournie par Mme Pierrette Prévost O'Brien



Montage de photos et dessins réalisé par Jean-Marie Dion pour le 30^e anniversaire de la chapelle.
 Reproduction de la brochure de Pierre-Paul Magnan (1938)

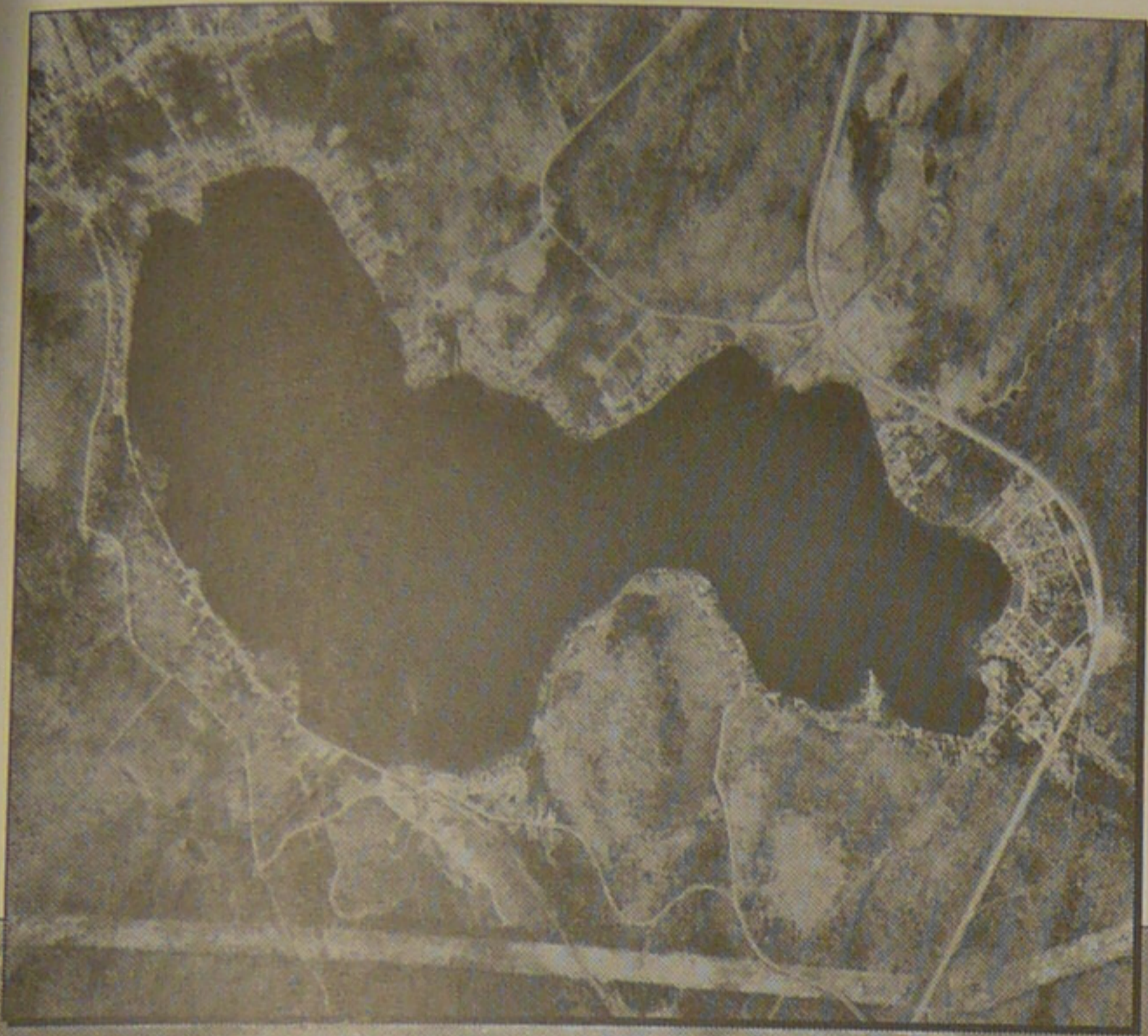


Illustration des principaux centres d'intérêts.

